

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SÉANCE DU 27 JUILLET 2020**

N°: 40/20

**Objet : DONNE ACTE DES DECISIONS
DU PRESIDENT DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

L'an deux mil vingt et le vingt-sept du mois de juillet
à 18 heures 00

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE
DU PAYS SALONAI
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguères, la Barben, la Fare les
Oliviers, Lamanon, Lançon-
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex

Secrétaire de séance :
Stéphane LE RUDULIER

Le Conseil de Territoire du Pays Salonais regroupant les communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguères, la Barben, la Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 21 juillet 2020 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

Marylène BONFILLON, Jean-Pierre CESARO, Hélène GENTE-CEAGLIO, Philippe GINOUX, Philippe GRANGE, Yannick GUERIN, Olivier GUIROU, Nicolas ISNARD, Didier KHELFA, Stéphane LE RUDULIER, Michel MILLE, Franck SANTOS, Marie-France SOURD GULINO, Yves WIGT.

Avalent donné pouvoir :

André BERTERO donne pouvoir à Olivier GUIROU, Pascal MONTECOT donne pouvoir à Franck SANTOS, Christian NERVI donne pouvoir à Philippe GINOUX, Henri PONS donne pouvoir à Nicolas ISNARD, Anne REYBAUD donne pouvoir à Stéphane LE RUDULIER, Michel ROUX donne pouvoir à Marie-France SOURD GULINO, David YTIER donne pouvoir à Marylène BONFILLON.

Date publication/affichage :

05 AOUT 2020

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
21	14	21

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200727-40-20-DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020

Le Conseil de Territoire PREND ACTE des décisions du Président du Conseil de Territoire prises en application de l'article L. 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation consentie au Président du Conseil de Territoire par délibération n°223/19 du 16 décembre 2019.

N°44/19 : Marché de fournitures – Pose d'étanchéité sur le sol du local DMS de la déchèterie de Pélissanne - GLOBAL COMPOSITE
Montant : 4 850 € HT

N°45/19 : Marché de services n° V190646A00 - Bilans et suivis en psychomotricité pour des enfants suivis par le programme de réussite éducative résidant les quartiers prioritaires de la ville de Berre L'Etang - Mme Bettina BONIFACY, Psychomotricienne
Montant maximum de 1 700 € HT

Les prix des prestations sont ceux détaillés ci-dessous :

- coût d'un bilan par enfant : 130 €

- coût horaire d'une séance de suivi par enfant soit ½ heure : 35 €

N°46/19 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - Association NEWSPORT
Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements

N°47/19 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - Collège René SEYSSAUD
Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements

N°01/20 : Contrat de maintenance et d'assistance concernant la pesée embarquée Air-Weigh - SORES
Montants :

- Maintenance préventive et corrective des équipements Air-Weigh 370 € HT / mois

- Fourniture et installation des équipements de pesée embarquée 2 870 € HT par véhicule installé

- Démontage et remontage des équipements embarqués 1 270 € HT / véhicule réinstallé

N°02/20 : Marché de prestations de services – Vérifications périodiques des machines et engins du service de collecte et traitement des déchets - APAVE SUDEUROPE SAS
Montant :

-seuil minimum annuel : 500 € HT

-seuil maximum annuel : 7 000 € HT

Ces montants seront identiques pour les périodes éventuelles de reconduction

N°03/20 : Contrat de fourniture et d'entretien d'un système de gestion et de suivi de véhicules de collecte par GPS - SIMPLICITI

Le montant des prestations, auquel sera appliqué le taux de TVA en vigueur, est défini dans les bordereaux des prix à l'article 5.9 du contrat

N°04/20 : Marché public au sens de l'article L2511-6 du Code de la commande publique Coopération public-public pour la mise en œuvre d'une mission de service public pour une étude piézométrique du centre-ville de Salon de Provence et du quartier de Bel-Air – SYMCRAU

Le montant total des prestations est fixé à 17 380 € (montant non assujetti à la TVA) réparti comme suit :

- 13 380 € pour la Métropole Aix-Marseille-Provence (soit 77% du montant total du programme)

- 4 000 € pour le SYMCRAU (soit 23% du montant total du programme)

N°05/20 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre L'Etang - Foyer « LES BORIES »

Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements

N°06/20 : Avenant n° 2 - Marché M235/13 – Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un espace collectif de tri et de valorisation des déchets « Centre d'Ecovalorisation » - PRIMA PROVENCE

Le marché initial était de 48 875.00 € HT soit 58 650.00 € TTC, le marché est porté à 68 222.89 € HT soit 81 867.46 € TTC, soit une augmentation de 19,35%

Accusé de réception en préfecture
de 2020-08-20
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020

(suite délibération n°40/20)

N°07/20 : Marché de services - « Etude de fréquentation des milieux de la Pie grèche méridionale (*Lanius meridionalis*) au sein de son domaine vital dans le site Natura 2000 Garrigues de Lançon & chaînes alentour » - LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX
LPO PACA

Montant : 10 980,00 € TTC

N°08/20 : MAPA - Travaux de métrologie – Stations d'épuration du Territoire du Pays Salonais - VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Lot n°1 - Protection des préleveurs : 11 262,72 € HT

Lot n°2 - Canalisations et équipements : 37 850 € HT

N°09/20 : Diagnostic du Génie Civil des infrastructures d'eaux potable sur le Territoire du Pays Salonais – SITES

Montant : 42 700 € HT

N°10/20 : Contrat n°202022 - Assistance fonctionnelle et Tierce Maintenance Appllicative du site internet du Territoire du Pays Salonais – INOVAGORA

Montant : 1500 € HT/an

N°11/20 : Contrat n°202021 - Hébergement, maintenance de l'hébergement et gestion de nom de domaine du site du Territoire du Pays Salonais – INOVAGORA

Montant : 560 € HT/an pour l'hébergement et 40,00 € HT/nom de domaine géré

N°12/20 : Marché public au sens de l'article L2511-6 du Code de la commande publique

Coopération public-public pour la mise en œuvre d'une mission de service public pour une étude piézométrique du centre-ville de Salon de Provence et du quartier de Bel-Air - ERREUR MATERIELLE - décision n°04/20 du 21/01/2020 – SYMCRAU

Montant total : 17 900 € (montant non assujetti à la TVA) réparti comme suit :

- 13 900 € pour la Métropole Aix-Marseille-Provence (soit en arrondissant à l'unité, 78% du montant total du programme)

- 4 000 € pour le SYMCRAU (soit en arrondissant à l'unité, 22% du montant total du programme)

N°13/20 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - Le Club du Cercle des Nageurs de l'étang de Berre

Les prestations seront facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements.

N°14/20 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre L'Etang - ROGNAC NATATION

Les prestations seront facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements.

N°15/20 : MAPA – Travaux de reprise de la couverture/étanchéité du centre de stockage de déchets non dangereux (CSDND) de Mallemort Lot 1 – Travaux de terrassement - LES TERRASSEMENTS DE PROVENCE

Montant minimum 5 000 € HT et un montant maximum 45 000 € HT

N°16/20 : MAPA de prestations intellectuelles - Mission d'assistance géotechnique sur le site de la déchèterie de Salon II – GIA INGENIERIE

Montant : 9 900 € HT soit 11 880 € TTC

N°17/20 : Convention de mise à disposition de la parcelle CV80 pour la création d'une plate-forme de dépôt de déchets végétaux - COMMUNE DE SALON DE PROVENCE

Sans incidence financière

N°18/20 : Comodat pour une mise à disposition d'un terrain agricole situé à Senez
M. LOUIS Franck

Sans incidence financière

ainc agricole situé à Senez
013-200054807-20200727-40-20-DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020

- N°19/20 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - Ecole Privée Notre Dame de Caderot
Les prestations seront facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements.
- N°20/20 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER DU BEALET
Les prestations seront facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements.
- N°21/20 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - ASSOCIATION VO3 MAX PROVENCE TRIATHLON
Les prestations seront facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements.
- N°22/20 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - ASSOCIATION ASB SECTION PLONGEE
Les prestations seront facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements.
- N°23/20 : Convention de passage sans servitude pour la desserte du lot numéro 8 de l'extension de la Gandonne à Salon de Provence – ORANGE
Sans incidence financière
- N°24/20 : Marché de prestations intellectuelles - mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la déchèterie de Rognac – NALDEO
Montant : 62 597,38 € HT
- N°25/20 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve entre le Territoire du Pays Salonais et la Commune de Berre l'Etang pour la distribution de masques aux habitants – COMMUNE DE BERRE L'ETANG
Sans incidence financière
- N°26/20 : Convention de prestations de service- Programme de réussite éducative (PRE)- Mise en place du dispositif Atouts Yes/PRE – VILLE DE SALON DE PROVENCE
Montant : 2 000 €
- N°27/20 : Avenant n°2 au marché de mission de coordonnateur SPS niveau 2 relative aux travaux de construction de la future station d'épuration de La Fare-les-Oliviers - SARL SPS SUD EST
Le montant total des prestations est augmenté de 600,00 € HT soit 19%.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

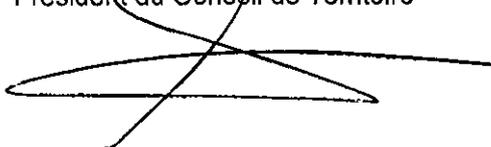
POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.

Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire



<p>Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200727-40-20-DE Date de télétransmission : 05/08/2020 Date de réception préfecture : 05/08/2020</p>
--